

## Historique

Le projet du Portrait des communautés de l'Outaouais a commencé en 2009 et a été réalisé grâce à la collaboration de plusieurs partenaires de la région. À cette époque, plusieurs actions structurantes étaient en cours dans la région en matière de développement social et de développement des communautés. En effet, la Ville de Gatineau venait d'élaborer sa politique de développement social et avait réalisé un état de situation sur plusieurs problématiques. La CRÉO et Emploi Québec était en train de travailler sur le plan de lutte contre la pauvreté et l'une des premières étapes de ce plan était de réaliser un portrait de la région en matière de pauvreté. L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais venait d'adopter ses orientations régionales en développement social et développement des communautés et il était clairement identifié de fournir aux communautés les informations nécessaires pour qu'elles puissent agir efficacement sur leur développement. Finalement, Centraide Outaouais s'apprêtait à réaliser son portrait social.

La région de l'Outaouais est caractérisée par de grands écarts socioéconomiques et les portraits qui y sont produits ne permettent pas toujours de détailler ceux-ci. Les territoires administratifs généralement utilisés tels que les réseaux locaux de santé et de services sociaux, les municipalités régionales de comté (MRC) ou les commissions scolaires peuvent s'avérer trop grands pour faire état des spécificités et disparités qui composent chacune des communautés. Ces portraits, bien que répondant à leurs objectifs, ne permettent donc pas toujours d'obtenir une image précise à une petite échelle. Une connaissance approfondie des réalités vécues et la mobilisation autour d'enjeux communs constituent toutefois la base de toute intervention visant à réduire les inégalités selon une approche de développement des communautés. De plus, aucun portrait commun n'avait encore été réalisé, alors qu'une telle démarche pourrait permettre d'obtenir une vision globale et concertée des organisations qui agissent dans la région.

En 2018, Centraide a été l'initiateur d'une nouvelle édition du portrait en réunissant les principaux partenaires intéressés pour discuter de la possibilité de mettre en commun les ressources. Conscients de la nécessité d'une information partagée, précise, de qualité et utile, quatorze partenaires institutionnels et communautaires de la région se sont réunis pour produire l'édition de 2019 du Portrait des communautés de l'Outaouais. Ce projet se veut un exercice d'analyse des données quantitatives socioéconomiques et sociosanitaires et de données qualitatives sur la perception des forces et des défis des communautés par les gens qui les habitent et y travaillent pour mieux guider l'action des partenaires du projet.

Le Portrait des communautés de l'Outaouais a été actualisé en 2023, à l'aide d'un financement de la Fondation Lucie et André Chagnon et du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais.

## **Le découpage des communautés**

La délimitation des communautés fut la première étape de la réalisation du projet de portrait des communautés de l'Outaouais en 2009. Elle avait pour but de découper le territoire de l'Outaouais en unités géographiques à partir de critères prédéfinis selon une démarche participative basée sur l'apport d'informateurs clés provenant directement des communautés concernées.

Les 106 communautés ont été délimitées par les acteurs du milieu. Des rencontres ont été organisées dans les territoires avec les acteurs du milieu, du 22 octobre au 30 novembre 2009, afin de délimiter les communautés. Ces participants, appelés informateurs clés, ont été choisis sur la base de leur connaissance du milieu. Près d'une centaine de personnes ont accepté l'invitation.

Le découpage des communautés a été fait sur la base des critères de délimitation suivants :

- Les aires de diffusion, la plus petite échelle de données de Statistique Canada, servent de base au découpage des communautés;
- Les communautés sont composées d'au moins 2 000 habitants et d'au plus 6 000 afin d'assurer la validité statistique des indicateurs ultérieurement produits;
- Les regroupements doivent se faire entre unités géographiques contigües;
- Les personnes qui habitent ces communautés ont en commun plusieurs caractéristiques démographiques, socioéconomiques et culturelles : on y retrouve une certaine homogénéité au plan social;
- Les résidents ont un sentiment d'appartenance à leur communauté; ils s'identifient à leur territoire. Comme point de repère pour cette appartenance, pensons aux lieux où se situent l'école primaire, l'épicerie ou la caisse populaire, entre autres;
- Les personnes qui habitent ces communautés partagent souvent la même histoire et se projettent dans le futur dans des projets communs;

- Pour elles, le concept d'entourage prend des dimensions autant géographiques que culturelles et humaines;

Les communautés ne se situent pas nécessairement à l'intérieur des unités administratives. En milieu rural, il est recommandé qu'elles se conforment aux limites des municipalités, alors qu'en ville elles respectent normalement les limites des villages urbains et des milieux champêtres.

Lors de l'édition de 2019, le comité du Portrait des communautés a choisi de conserver la délimitation de 2011 communautés. Avec la mise à jour des données de 2011 dans l'Infoterritoire, les communautés d'Angers Sud (99), de Masson (109) et de Lorrain Sud (110) se sont ajoutées et la délimitation des communautés de Lorrain Nord (98), Angers rural (100) et Masson rural (108) a été modifiée. Le Portrait des communautés est donc passé de 106 à 109 communautés. Avec ce changement, la comparaison des données entre 2006 et 2016 n'a pas été possible pour ces six communautés.

En 2023, un redécoupage des communautés a été effectué. Les communautés sont ainsi passées de 109 à 115.

En milieu urbain, soit, dans la Ville de Gatineau, des communautés dépassant 6 000 habitants ou dont les projections démographiques indiquaient un accroissement dépassant les 6 000 résidents à moyen terme ont été subdivisées. Le découpage a été effectué selon les aires de diffusion, les projets immobiliers autorisés, les aires de développement disponibles une consultation des équipes de loisirs de secteurs, et les associations de quartiers touchées par ces changements. Dans le secteur Aylmer, la communauté du Plateau Ouest (39) a été divisé en la communauté du Plateau Centre-Ouest (114) et la communauté du Plateau Nord-Ouest (39). La communauté Manoir Lavigne (38) a été divisé en la communauté du Vieux-Moulin (113), et la communauté (38) des-Jardins-Lavigne. La communauté Lakeview (45) a été divisé Lakeview Ouest (115) et Lakeview Est (45). Dans le secteur Hull, la communauté du Plateau-Sud (60) a été scindé en du Plateau-Sud-Est (112) et du Plateau-Centre-Est (60). Dans le secteur Gatineau, la communauté 97 de la Rivière-Blanche a été divisé en de la Sablonnière (111) et du Cheval-Blanc (97).

Dans les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau, du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau, un redécoupage des communautés a été effectué en consultant des acteurs régionaux afin de respecter des contraintes administratives, tout en respectant le plus possible les communautés d'appartenance.

La communauté Cantley-Sud a été divisé en 2 : Cantley-Sud-Est (116) et Cantley Sud-Ouest (20). Les limites géographiques des communautés, Val-des-Monts Nord – Secteurs : Saint-Pierre-de-Wakefield, Poltimore et municipalité de Denholm (21), Val-des-Monts Sud (23), L'Ange-Gardien Nord (24), Pontiac – Secteurs : Sault-des-Chats, Quyon et municipalité de Bristol (26), Chelsea, La Pêche – Secteurs : Farm Point, Wakefield, Alcove, Lascelles et Farrelton (27), Thorne, Otter Lake (5), Shawville, Portage-du-Fort, Clarendon (6), Blue Sea, Bouchette, Messines, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (11), Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low, Alley-et-Cawood (12), Gracefield, Cayamant (13) et L'Ange-Gardien Est, Mayo, Mulgrave-et-Derry (29) ont été modifiées. La comparaison des données entre l'édition 2016 et l'édition 2021 n'est pas présenté pour ces communautés dans les fascicules. Néanmoins, les tableaux de bord de ces communautés présentent aussi les données actualisées concernant l'ancien territoire de la communauté.

## **Indice de défavorisation sociale et matérielle**

La dernière section du fascicule analyse l'indice de défavorisation matérielle et sociale des communautés.

La défavorisation est un concept utilisé pour illustrer les inégalités socioéconomiques entre les communautés. En général, une population défavorisée aura plus de difficulté à saisir les occasions d'améliorer sa qualité de vie. Plusieurs études ont également démontré l'impact des inégalités sur l'état de santé et de bien-être de la population (Pampalon et coll, 2014). La prise en compte des inégalités permet de mieux adapter les interventions ainsi que la planification et l'organisation des services.

Cet indice élaboré par Robert Pampalon et Guy Raymond (2000) de l'Institut national de santé publique du Québec s'inspire des travaux de Peter Townsend (1987) et de la littérature internationale sur les déterminants sociaux de la santé. L'indice mesure deux dimensions distinctes et complémentaires de la défavorisation : la défavorisation matérielle, qui caractérise la communauté en fonction de certaines conditions de vie économiques, et la défavorisation sociale, qui caractérise les conditions de vie sociales,

comme la fragilité du réseau. En croisant ces deux dimensions, on obtient un indice combiné qui permet de repérer les communautés les plus favorisées sur les plans matériel et social, celles qui sont défavorisées seulement sur un plan, et celles qui sont défavorisées tant matériellement que socialement.

## **Références et méthodologie**

L'indice a été calculé par l'Observatoire du développement en Outaouais à partir des notes factorielles à l'échelle des aires de diffusion mises en ligne par l'Institut national de santé publique du Québec. En raison d'aires de diffusion chevauchant plusieurs communautés, une pondération des notes factorielles a été réalisée à partir de la population des AD et des codes postaux à six positions. Les valeurs de défavorisation des communautés sont classées par rapport à l'ensemble de l'Outaouais.

L'indice porte essentiellement sur la population vivant dans des ménages privés et prise en compte dans le recensement de la population. Il n'englobe pas les résidents de ménages collectifs, tels que les personnes en centres d'hébergement, ni les groupes pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

## **Mises en garde**

Les indicateurs retenus pour calculer l'indice ne couvrent pas toutes les dimensions du concept de défavorisation et n'offrent donc qu'une vision partielle de la situation socioéconomique de la communauté.

L'indice de défavorisation des communautés doit être interprété avec prudence en raison d'un risque d'erreur plus élevé à cette échelle micro-territoriale. À noter que pour certaines communautés, la comparaison des données n'a pas été possible.

L'indice de défavorisation ne mesure pas les caractéristiques socioéconomiques des individus, mais celles de la communauté ou de la MRC dans son ensemble. Il est moins représentatif de la réalité dans le cas des communautés avec une forte mixité sociale ou des communautés rurales dispersées sur un vaste territoire.

Les pourcentages ne totalisent pas nécessairement 100 % en raison de l'arrondissement des données.